



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020 18 HEURES 30 COMPTE RENDU

- Présents :** Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Evelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE,
- Représentés :** Christophe BLERVAQUE (par Eric DESENCLOS), Emmanuel LASSON (par Alain DRUELLE)
- Secrétaire :** Pauline CANVA

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte rendu du 16 juillet 2020.

I] Remboursement ALSH

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de remboursement du centre aéré de juillet. Madame MOCQ demande le remboursement d'une semaine soit 41,75€ car son fils Evan est tombé malade. Madame MOCQ a joint un certificat médical à sa demande.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- De rembourser la semaine de centre aéré.

Madame Priscilla LEGRAND est arrivée à 18h33.

II] Renouvellement Commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Composition :

- Maire ou adjoint délégué, président de la commission ;
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Le rôle de la commission est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, dresse donc la liste des 12 commissaires Titulaires et des 12 commissaires Suppléants qui sera adresser à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour désignation :

Titulaires :

- Rémi BOLDO
- Anita GENART
- Frédéric ROBILLARD
- Catherine PARENT
- Jean-Luc VANDENBEUCK
- Henri DAZIN
- Dominique COYAUX
- Alain DRUELLE
- Philippe MILLEVILLE
- Roger MELONI
- Claude BIGET
- Michel LEBLOND

Suppléants :

- Frédéric MARTIN
- Vincent JEANMOUGIN
- Jean-Marc CANDELIER
- Christian FOSSEUX
- Roger BONTEMPS
- Aymeric BAES
- Nicolas LEIGNEL
- Emmanuel SELOSSE
- Eric DESENCLOS
- Bernard MAUX
- Priscilla LEGRAND
- Yannick CANVA

III] Prime exceptionnelle

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne COYAUX.

Madame Evelyne COYAUX rappelle que le centre aéré s'est déroulé du 6 au 24 juillet 2020 dans un contexte sanitaire difficile. L'équipe de direction et d'animation a fait face à des contraintes sanitaires et règlementaires bien plus importantes que d'ordinaire. 70 enfants en moyenne ont été accueillis chaque semaine, les parents et les enfants ont été dans l'ensemble très satisfaits du travail accompli.

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19. Monsieur le Maire rappelle que sept agents du personnel titulaire et deux agents contractuels ont été mobilisés pendant la période de crise sanitaire, soit sur site, soit en télétravail. Monsieur le Maire explique que le montant de la prime est déterminé par le conseil municipal dans la limite d'un plafond de 1 000 euros. Les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versement sont déterminés par l'autorité territoriale. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que de l'impôt sur le revenu.

Madame Evelyne COYAUX propose pour l'équipe de direction et d'animation une prime exceptionnelle de 10 € par jour de centre aéré soit 14 jours.

Après avoir comparé avec les autres communes, Monsieur le Maire propose pour le personnel communal de fixer la prime exceptionnelle par jour de travail effectué sur site et d'un montant de 30 €.

Monsieur Vincent JEANMOUGIN pense que pour le personnel communal, le montant de la prime exceptionnelle est trop élevé et propose 20 € par jour de travail effectué sur site.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la prime exceptionnelle.

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- D'attribuer une prime exceptionnelle à l'équipe de direction et d'animation de 10 € par jour de centre aéré ;
- D'attribuer une prime exceptionnelle à 7 agents titulaires et 2 agents contractuels de 20 € par jour de travail sur site.

IV] Vote du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK, Adjoint aux finances.

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK, Adjoint aux finances, présente le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur le Trésorier de SIN LE NOBLE.

Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions	2 487 581,00 €	1 856 579,00 €	4 344 160,00 €
Recettes nettes	1 644 003,61 €	1 138 181,43 €	2 782 185,04 €
Dépenses			
Prévisions	2 487 581,00 €	1 856 579,00 €	4 344 160,00 €
Dépenses nettes	1 838 265,97 €	908 500,77 €	2 746 766,74 €
Résultat de l'exercice	-194 262,36 €	229 680,66 €	35 418,30 €

Résultats d'exécution du budget principal

	Résultat 2018	Part affecté à l'investissement	Résultat 2019	Résultat de clôture
Investissement	100 340,59 €		-194 262,36 €	-93 921,77 €
Fonctionnement	1 777 522,79 €	950 000 €	229 680,66 €	1 057 203,45 €
Total	1 877 863,38 €	950 000 €	35 418,30 €	963 281,68 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte de gestion dressé par le trésorier.

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

ADOPTE

- Le compte de gestion 2019

VJ Vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK, Adjoint aux finances.

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2019 de la commune.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 644 003,61 €	1 138 181,43 €
Dépenses	1 838 265,97 €	908 500,77 €
Résultat 2019	-194 262,36 €	229 680,66 €
Résultat 2019	35 418,30 €	
Résultat 2018 reporté	100 340,59 €	1 777 522,79 €
Part affecté à l'investissement		-950 000 €
Résultat de clôture 2019	-93 921,77 €	1 057 203,45 €
Résultat de clôture d'ensemble	963 281,68 €	
Restes à réaliser recettes	511 189,32 €	0 €
Restes à réaliser dépenses	370 307,34 €	0 €
Résultat d'ensemble du budget principal à la clôture	1 104 163,66 €	

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

ADOPTE

- Le compte administratif 2019

VIJ Vote des taux des Taxes Communales

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK, Adjoint aux finances.

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK présente au Conseil Municipal les taux de taxes votés en 2019.

- Taxe d'habitation : 15,98 %
- Foncier bâti : **19,65 %**
- Foncier non bâti : 42,72 %

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK propose au Conseil Municipal de baisser d'un point le taux de la taxe foncière :

- Taxe d'habitation : 15,98 %
- Foncier bâti : **18,65 %**
- Foncier non bâti : 42,72 %

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK rappelle que la baisse du taux d'imposition est une promesse faite pendant la campagne électorale. Le taux actuel est au-dessus de la moyenne des taux des communes de même strate. Ce taux a pour conséquence une baisse d'environ 10 000 € des recettes de la commune.

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK indique que les contribuables vont voir sur leur feuille d'imposition une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères voté par Douaisis Agglo.

Monsieur le Maire rappelle que la commune prenait en charge depuis plusieurs années sur le budget, la contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI) à hauteur de 7500 €. Pour 2020, la fiscalisation de cette contribution a été décidé en début d'année sans concertation du Conseil Municipal.

Pour 2021, Monsieur le Maire proposera au vote le retour de la contribution DECI dans le budget de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux de taxes.

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 13 voix pour et 2 abstentions (Alain DRUELLE, Emmanuel LASSON)

DECIDE

- De voter les taux suivants :
 - Taxe d'habitation : 15,98 %
 - Foncier bâti : **18,65 %**
 - Foncier non bâti : 42,72 %

VII] Reprise des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK, Adjoint aux finances, qui expose au conseil municipal :

- La section de fonctionnement du compte administratif 2019 présente un excédent de 229 680,66 €
- Le solde cumulé de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 057 203,45 €
- La section d'investissement du compte administratif 2019 présente un déficit de 194 262,36 €
- Le solde cumulé de la section d'investissement présente un déficit de 93 921,77 €
- Les restes à réaliser au 31 décembre 2019
- Les besoins recensés lors de l'élaboration du budget primitif 2020

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- 1068 – recettes d'investissement : 0 €
- 002 – recettes de fonctionnement : 1 057 203,45 €

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- D'affecter les résultats proposés

VIII] Subventions aux associations 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020 :

NOM	Montant
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
ACPF	250
AINES	150
CHASSE	300
DANSE DE SALON	50
FC FERIN	6000
FERIN YOGA	0
FERIN SORTIES ET LOISIRS	0
HISTOIRE ET PATRIMOINE	90
LA MARCHÉ	50
LN DANSE	0
PETANQUE	0
RAMIER	100
VETERANS	100
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
LES CLOWNS DE L'ESPOIR	150
LES ANCIENS COMBATTANTS DE GOEULZIN	300
APF France HANDICAP	100
SECOURS CATHOLIQUE	500
PREVENTION ROUTIERE	150
AFSEP	100
AMDG	100
LES RESTOS DU CŒUR	150
Total	8640

FAIRE UN JARDIN	Pas de demande
FANFARE	Pas de demande
FERINELLE	Pas de demande
GYM	Pas de demande
TOUS PARENTS	Pas de demande
TRICOT COPINES	Pas de demande

Monsieur Alain DRUELLE fait remarquer que des associations ne reçoivent pas de subvention alors qu'elles participent aux manifestations de la commune. D'autres associations qui ne sont pas connus et qui ne font pas vivre le village reçoivent par contre une subvention de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'inscrire 15 000 € au compte 6748 au titre des subventions exceptionnelles.

Le Conseil Municipal ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

AUTORISE

- Monsieur le Maire à attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020,

- Monsieur le Maire d'inscrire 15 000 euros au compte 6748 au titre des subventions exceptionnelles.

IX] Budget 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK, Adjoint aux finances pour présenter le budget 2020 de la commune.

Section Dépenses

Fonctionnement		Investissement	
Chapitres	Crédits votés	Chapitres	Crédits votés+ RAR
011	600 000 €	16	48 853,84 €
012	443 613 €	21	278 342,79 €
65	945 913,67 €	23	453 783,77 €
66	9 070,78 €		
67	65 850 €		
001			93 921,77 €
Total	2 064 447,45 €	Total	874 902,17 €

Section Recettes

Fonctionnement		Investissement	
Chapitres	Crédits votés	Chapitres	Crédits votés +RAR
042	15 000 €	10	290 000 €
70	33 500 €	13	560 902,17 €
73	670 104 €	21	24 000 €
74	271 940 €		
75	16 700 €		
002	1 057 203,45 €		
Total	2 064 447,45 €	Total	874 902,17 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget 2020.

Le Conseil Municipal ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

ADOPTE

- Le budget primitif 2020

X] Questions Diverses

1) Vidéo protection

Monsieur Eric DESENCLOS informe que la commission sécurité a pris contact avec la préfecture du Nord (service vidéo-protection) et qu'elle a eu la confirmation qu'il n'y a eu aucune demande d'autorisation préfectorale concernant les 3 systèmes existant sur Férin (Cimetière, bajeux et stade). La commission sécurité va procéder à cette régularisation dans les plus brefs délais.

2) Facebook « Mairie de Férin »

Monsieur Eric DESENCLOS rappelle qu'il avait demandé à Monsieur Alain DRUELLE par mail de proposer aux membres Facebook qui suivent la page « FERIN POUR LA VIE », de s'abonner à la nouvelle page Facebook « Mairie de Férin ». Monsieur Alain DRUELLE a répondu qu'il ne le ferait pas.

3) Méthanisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'usine de méthanisation a produit son premier mètre cube de gaz mardi 29 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h11